

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2014

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2014

**de la Commune de COGOLIN**  
**Séance du SAMEDI 05 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le cinq avril à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc-Etienne LANSADE,

**PRESENTS** : Audrey TROIN, Eric MASSON, Patrick GARNIER, Régine RINAUDO, Rémy FELIX, Laëtitia PICOT, Jérôme SUEUR, Maria de Fatima FIANDINO, Aimé GARNIER, Patricia BERENGUIER, Elisabeth CAILLAT, Pascal CORDE, Margaret LOVERA, Anthony GIRAUD, Christelle DUVERNET, Jonathan LAURITO, Marie-Ly GARCIA, Sébastien MACREZ, Monique LEBLANC, Jean-Jacques GABERT, Jeanne LAURITO, Patrick CLAUDEL, Andrée GRAZIANI, Johan TOUCAS, Valérie ROBIN, Michel DALLARI, Carole RUIZ, Ernest DAL SOGLIO, Frédéric LACOUR, Malika OUAREZKI, Jean-François FARNET, Patricia PENCHENAT.

**POUVOIRS** :

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées,  
le : 5 avril 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le 5 avril 2014  
Visa du : 10/04/2014.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf (9) adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de neuf (9) postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide A LA MAJORITE de fixer le nombre de postes d'adjoints au maire à neuf.



Maire,

Marc-Etienne LANSADE